Reglement

Trail Nouste Corrida

Samedi 25 septembre 2021

**1. EPREUVES**

Nouste corrida est un évènement sportif proposant deux

épreuves de pleine nature autour du village de Barlest le 25

septembre 2021.

Chaque course se déroule en une seule étape et en un temps

limité.

Ø La marche nouste corrida : parcours de 7 km pour 126 mètres

de dénivelé positif.

Le départ est fixé à 19h15 place de la mairie à Barlest et la

course devra être effectuée en 3 heures maximum. Toute

personne arrivant après 22h00 sera par conséquent

disqualifiée.

Ø Le trail 14 km nouste corrida : parcours de 14 km pour 225 mètres de

dénivelé positif.

Le départ est fixé à 19h00 place de la mairie à Barlest et la

course devra être effectuée en 3h00 maximum. Toute

personne arrivant après 22h30 sera par conséquent

disqualifiée.

Ø Le trail 7km nouste corrida : parcours de 7 km pour 126 mètres de

dénivelé positif.

Le départ est fixé à 19h30 place de la mairie à Barlest et la

course devra être effectuée en 3h00 maximum. Toute

personne arrivant après 22h30 sera par conséquent

disqualifiée.

Horaires et parcours soumis à changement. Se renseigner

auprès des organisateurs.

Les accompagnateurs sont interdits sur le parcours. Des zones

d’encouragement sont définies et portées à la connaissance des

coureurs et des accompagnateurs sur le site internet du Trail de

nouste corrida(noustecorrida.fr), dans la presse locale, et sur place

le jour de l’épreuve.

**2. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D’INSCRIPTION**

Nouste corrida est ouvert à toute personne, homme ou

femme, licenciée ou non, respectant les critères suivants :

Ø Toute personne licenciée à la FFA, à la FFCO (course

d’orientation), à la FFPM (pentathlon moderne), à la FFTri

(triathlon).

Ø Tout autre compétiteur (titulaire d’une licence sportive ou

non) détenteur d’un certificat médical avec la mention

obligatoire de non contre-indication à la pratique de

l’athlétisme EN COMPÉTITION ou de la course à pied EN

COMPÉTITION datant de moins d’un an à la date de l’épreuve.

Ø Sont autorisés à participer à la marche et au trail nouste

corrida : les vétérans, les séniors, les espoirs, les juniors (2002-

2003) et les cadets (2004-2005).

Ø Tout compétiteur mineur doit présenter une autorisation

parentale.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement

engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n’est

pas faite de l’existence du certificat médical (par sa présentation

directe) ou celle d’une licence acceptée par la FFA.

Les documents nécessaires à l’inscription doivent être adressés

obligatoirement par courrier, par email ou via la plateforme

d’inscription avant le 21 septembre 2019.

Adresse : N0USTE CORRIDA

18 CHEMIN FORÊT

65100 BARLEST

Mail : noustecorrida@gmail.com

Plateforme d’inscription : noustecorrida.fr

A défaut de réception de ces documents, l’inscription ne sera

pas validée. Aucun remboursement ne sera effectué pour non

présentation des documents.

Toute inscription doit être effectuée au plus tard le 25

septembre 2021.

Possibilité de s’inscrire le jour de l’épreuve . Les changements de course de la marche 6km, le trail 6km ainsi que le

trail 13km le jour de l’épreuve devront être justifiés médicalement

et ne feront pas l’objet d’un remboursement.

**3. ANNULATION D’UNE INSCRIPTION, CHANGEMENT DE COURSE**

3.1.Annulation

Toute annulation d’inscription doit être faite par e-mail ou par

courrier recommandé avant le 24 septembre 2021. Aucun

désistement ne sera enregistré par téléphone. Le remboursement

des droits versés à l'inscription ne peut se faire qu’à hauteur de 50

% du montant de l’inscription.

Après le 24 septembre 2021, aucun remboursement ne sera

effectué, que ce soit sur un engagement pour la marche 6km, le trail 6km ou le trail 13km.

3.2. Changement de course

Les changements de course sont possibles de l’ouverture des

inscriptions jusqu’au 24 septembre 2021. Aucun changement de

course ne sera possible passé cette date. Les changements de

course ne donnent lieu à aucun remboursement.

**4. SEMI AUTONOMIE, MATERIEL**

Le Trail 6km et le trail 13km sont des courses individuelles en semi autonomie

qui implique la capacité à être autonome entre deux points de

ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de

l’équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s’adapter

aux problèmes rencontrés ou prévisibles (météo, blessure,

terrain…).

**5. DOSSARDS ET PUCES**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque

concurrent ainsi qu’une puce électronique sur présentation

obligatoire d'une pièce d'identité avec photo ou d’une licence

acceptée au point de départ de la course, place de la mairie de

Barlest.

Les personnes dont le dossier sera incomplet devront retirer

leur dossard aux Litiges et ne pourront prendre le départ que si

elles fournissent des documents valides. Le dossard doit être porté

sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en

totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours

positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être

fixé sur le sac. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni

modifiés, ni cachés. La puce doit obligatoirement être fixer sur ou

sous le lacet d’une des chaussures du concurrent, tout

manquement à la restitution de celle-ci coûtera à chaqu’un vingt

euros.

Aucun échange de dossard n’est admis. Toute personne

rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue

responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette

dernière durant l’épreuve. L’organisation se dégage de toute

responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

**6. MISE HORS COURSE**

Le jet de détritus en dehors des zones prévues à cet effet aux

ravitaillements et aux points d’eau entraînera un retrait du dossard

et une mise hors course immédiate. Tout membre de l’équipe

organisatrice est à même de procéder à cette sanction.

**7. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute

la durée des épreuves dans l’enceinte du village partenaires.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux

secours :

§ en se présentant à un poste de secours

§ en appelant le PC course

§ en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute

personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur faisant

appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son

autorité et s’engage à accepter ses décisions. Les secouristes et

médecins officiels sont en particulier habilités :

§ à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent

inapte à continuer l'épreuve

§ à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs

qu’ils jugeront en danger

§ à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l’état

de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l’emploi de moyens de secours ou

d’évacuation exceptionnels seront supportés par la personne

secourue qui devra également assurer son retour de l’endroit où

elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer

et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai

imparti.

Une infirmerie sera ouverte place de la mairie de Barlest

pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un

problème médical sévère pourront s’y adresser.

**8. ASSURANCE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs

ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur

responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les

participants à la course « Trail 13km » ainsi que de à la course « Trail 6km ».. Les licenciés bénéficient des

garanties accordées par l’assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s’assurer

personnellement.

**9. CLASSEMENT**

Récompense pour :

Ø les 3 premiers hommes et les trois premières femmes du

Scratch de chaque course

**10. DROIT A L’IMAGE**

« J’autorise expressément les organisateurs du Trail nouste corrida,

ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à

utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais

apparaître, prises à l’occasion de ma participation au Trail de

Sancerre, sur tous supports y compris les documents promotionnels

et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus

longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur. »

**11. MESURES COVID 19**

Tous les participants a obligation de porter un masque sur son visage sur le lieu de l’organisation (suivant les directives gouvernementales). Celui-ci pourra l’enlever pendant la course, et respecter les règles de distanciation en rigueur.

**12. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les participants au Trail nouste corrida, toutes épreuves

confondues, déclarent connaître et accepter le présent règlement

et s’engagent à respecter la charte éthique couvrant l’évènement,

consultable sur noustecorrida.fr. Tout manquement au contenu

d’un des articles du présent règlement pourra faire l’objet d’une